



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Amaud JEAN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

**Absent :**

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h45

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

### CULTURE

**DL.19.108 - Projet de convention intercommunale portant sur un festival culturel sur l'année 2020 « Festiv'Elles » réunissant les onze communes de FLEURY LES AUBRAIS, INGRE, LA CHAPELLE SAINT MESMIN, ORMES, SAINT JEAN DE LA RUELLE, SARAN, ORLEANS, SAINT JEAN DE BRAYE, CHECY, SAINT JEAN LE BLANC ET SEMOY.**

**Hélyette SALAÛN expose :**

La présente convention a pour but de fixer les modalités générales, techniques et financières du partenariat culturel des onze communes associées.

Après présentation en commission « culture - sport » du 3 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 24 DEC. 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

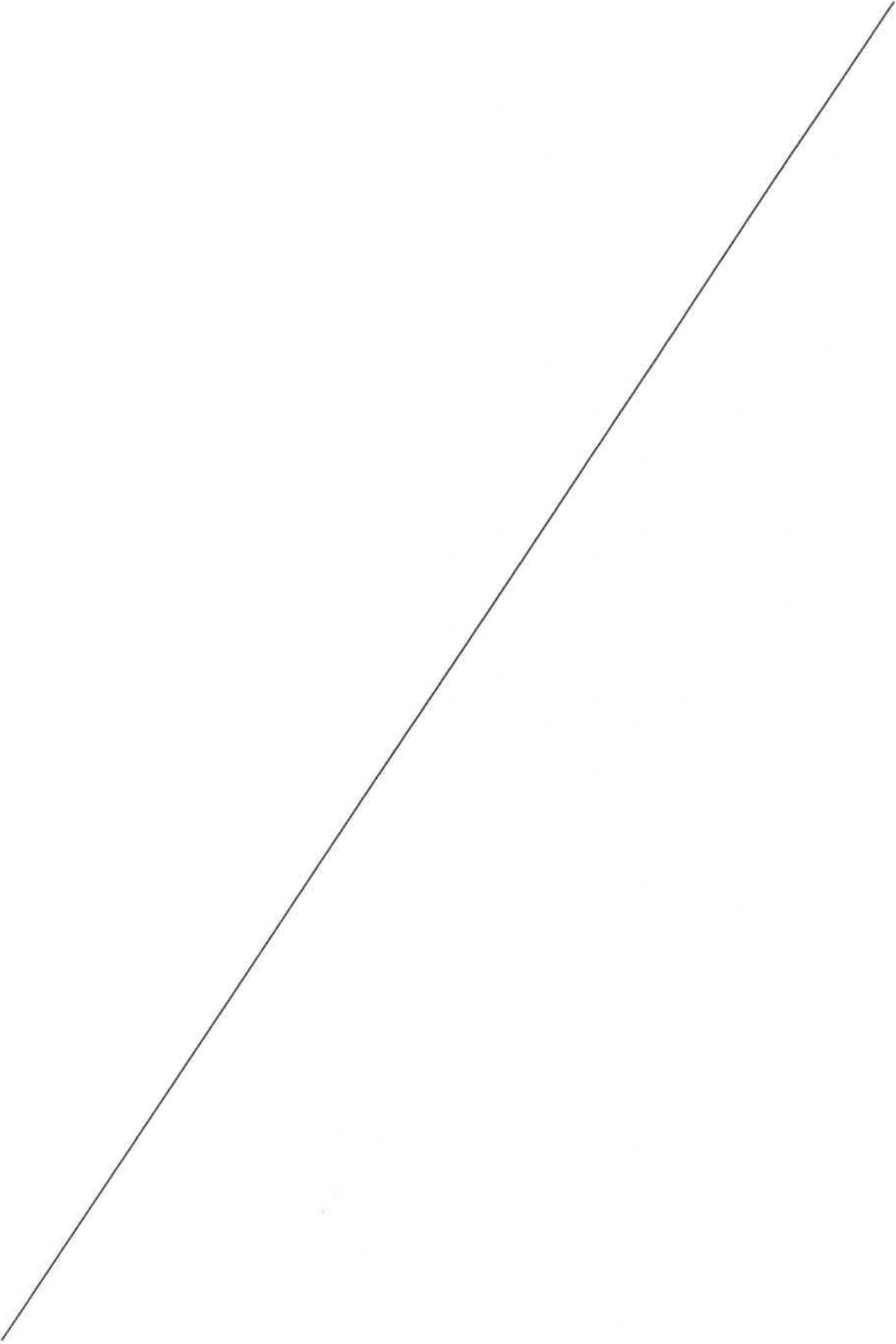
27 DEC. 2019

27 DEC. 2019



Le Maire

Christian DUMAS



## Acte à classer

DL-19-108

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-12-27T11-01-58.00 ( MI221070107 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20191217-DL-19-108-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** projet de convention intercommunale portant sur festival culturel sur l'année 2020 "festiv'elles" réunissant les onze communes de Fleury les Aulnois, Ingré, La Chapelle St mesmin, Ormes, St Jean de la Ruelle, Saran, Orléans, St jean de braye, Chécy, St jean le blanc et Semoy

**Date de décision :** 17/12/2019



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

**Acte :** DL.19.108-CULT-projet de convention intercommunale sur un festival culturel 2020 - festivelles.PDF

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 27/12/19 à 11:01

Par LE TUMELIN Sylvie

**Transmis**

Date 27/12/19 à 11:01

Par LE TUMELIN Sylvie

**Accusé de réception**

Date 27/12/19 à 11:06